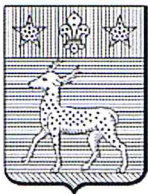


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 10

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 19/05/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M.,
LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent excusé : Mr FAY E.P.

Objet: Aménagement de l'entrée du village/mise en sécurité des abords et accès
du Tennis-Demande de financement à la Région dans le cadre du FRAT 1250-

*Cette délibération annule et remplace celle du 04/12/2015 enregistrée le 07/12/2015 sous le
n°004-210400909-20151204-DE_036DE, le projet ayant été revu et modifié*

Monsieur le Maire fait part des soucis de sécurité à l'entrée du village notamment à proximité du court de tennis ; il propose par conséquent un projet consistant à aménager et à rendre accessible le court de tennis et l'entrée du village de façon à ce que la sécurité soit optimale pour tous.

Dans un premier temps un gros nettoyage des abords puis la pose d'enrobé coloré (pour une intégration dans l'environnement) et enfin dans un second temps la mise de jardinières (valant barrières de sécurité) afin que la sécurité des passants, piétons et utilisateurs du court soit préservée tout en créant un espace clôt mais ouvert et libre d'accès.

Ce projet est estimé à un montant HT de 17 100€ ; Une demande de financement au Conseil Régional dans le cadre du FRAT 1250 (70% du montant HT) est suggérée par Monsieur le Maire.

L'Assemblée Délibérante, après discussion et échange est, à l'unanimité des membres présents, favorable à ce projet ainsi qu'à son financement.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs par rapport à ce projet et à sa réalisation pour signer toutes pièces s'y rattachant ainsi que pour se rapprocher des services du Conseil Région Provence Alpes Côte d'Azur afin de déposer un dossier FRAT 1250.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/05/2016 004-210400909-20160527-DE_2016_018-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE MISE EN SÉCURITÉ DE L'ACCÈS ET DES ABORDS DU TENNIS

1. estimatif des travaux :

- **MONTANT TOTAL TTC = 20 520.00€**
- **MONTANT TOTAL HT = 17 100.00€**



Agence COZZI
Les Scalfarels - BP 60
04240 ANNOT
Tél : 04 92 83 22 02
Fax : 04 92 83 32 39
Email : michel.cozzi@colas-mvn.com
Web : www.colas-cozzi.fr
Siret 329 364 529 00020

Proposition d'exécution de travaux

COMMUNE FUGERET
04240 LE FUGERET

Nos réf.: OF-2008120010-0024
Dossier suivi par : Monsieur COZZI

ANNOT, le 25 janvier 2016
Page 1/1

Travaux à exécuter aux abords du tennis du Village DEVIS

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
	MISE EN SÉCURITÉ DU SITE				
	Préparation, nettoyage, Evacuation, Rabotage des bords côté RD	M2	300,00	8,00	2 400,00 €
	Fourniture et mise en place d'enrobés à chaud 0/10	T	90,00	100,00	9 000,00 €
	Peinture du chemin piétonnier et délimitation	F	1,00	3 600,00	3 600,00 €
	Fourniture et pose de jardinière pour délimiter la zone	U	7,00	300,00	2 100,00 €

Conditions de règlement : Paiement à 30 jours date de facture, par Virement

Se référer à nos conditions générales de travaux détaillées au verso de la première page

MONTANT TOTAL H.T. 17 100,00 €
TVA 20 % 3 420,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C. 20 520,00 €

Fait à ANNOT, le 25 janvier 2016
Le Chef d'agence
Monsieur COZZI

Date et Signature du client
Précédé de la mention 'LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD'

COLAS MIDI MÉDITERRANÉE :
Siège Social : La Durmenne
345, Rue Louis de Broglie - BP 200700
13792 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Tél : 04 42 16 38 39
Fax : 04 42 39 90 39
Web : www.colas-midi.com
Email : colas@midi.com
Société anonyme au capital de 9000 000 €
Code APE : 4211 Z - RCS Aix-en-Provence 83293632630273 - 1^{er} Individuel d'habilitation - enregistrement F1553293632630273

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/05/2016
004-210400909-20160527-DE_2016_018-DE

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

MISE EN SÉCURITÉ DE L'ACCÈS ET DES ABORDS DU TENNIS

2. descriptif:

le projet consiste à aménager et à rendre accessible le court de tennis de façon à ce que la sécurité soit optimale.

Dans un premier temps un gros nettoyage des abords, puis la pose d'un enrobé coloré et enfin dans un second temps la mise en place de jardinières (valant barrières de sécurité) afin que la sécurité des passants, piétons et utilisateurs du court de tennis soit préservée en créant un espace clôt tout en étant ouvert.

3. estimatif :

<u>financement</u>	<u>taux</u>	<u>Montant</u>
➤ Amende de police	10%	1 710.00€
➤ Région (FRAT 1250)	70%	11 970.00€
➤ commune		3420.00€
• TOTAL PROJET HT		17 100.00€

4. prévisionnel :

juillet 2016

5. attestation :

je soussigné, PESCE André, Maire de LE FUGERET que les travaux *d'aménagement de l'entrée du village par la mise en sécurité de l'accès et des abords du tennis*, n'ont pas commencé à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 27/05/2016 pour servir et valoir ce que de droit.



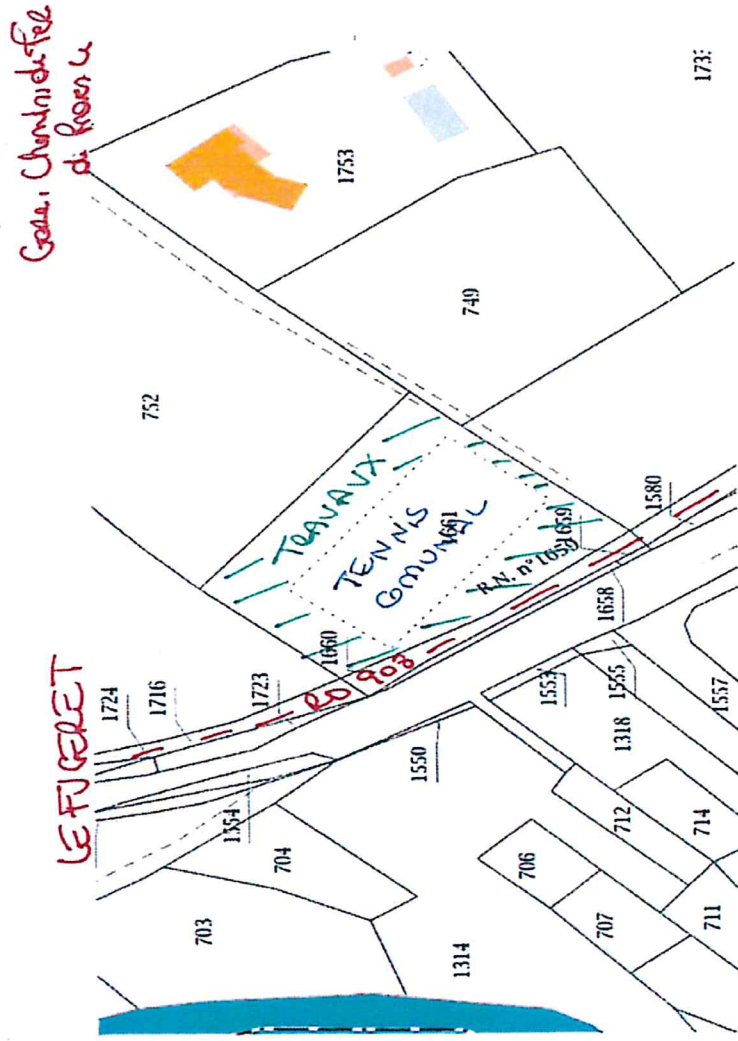
André PESCE
Maire de LE FUGERET

6. plan de situation :

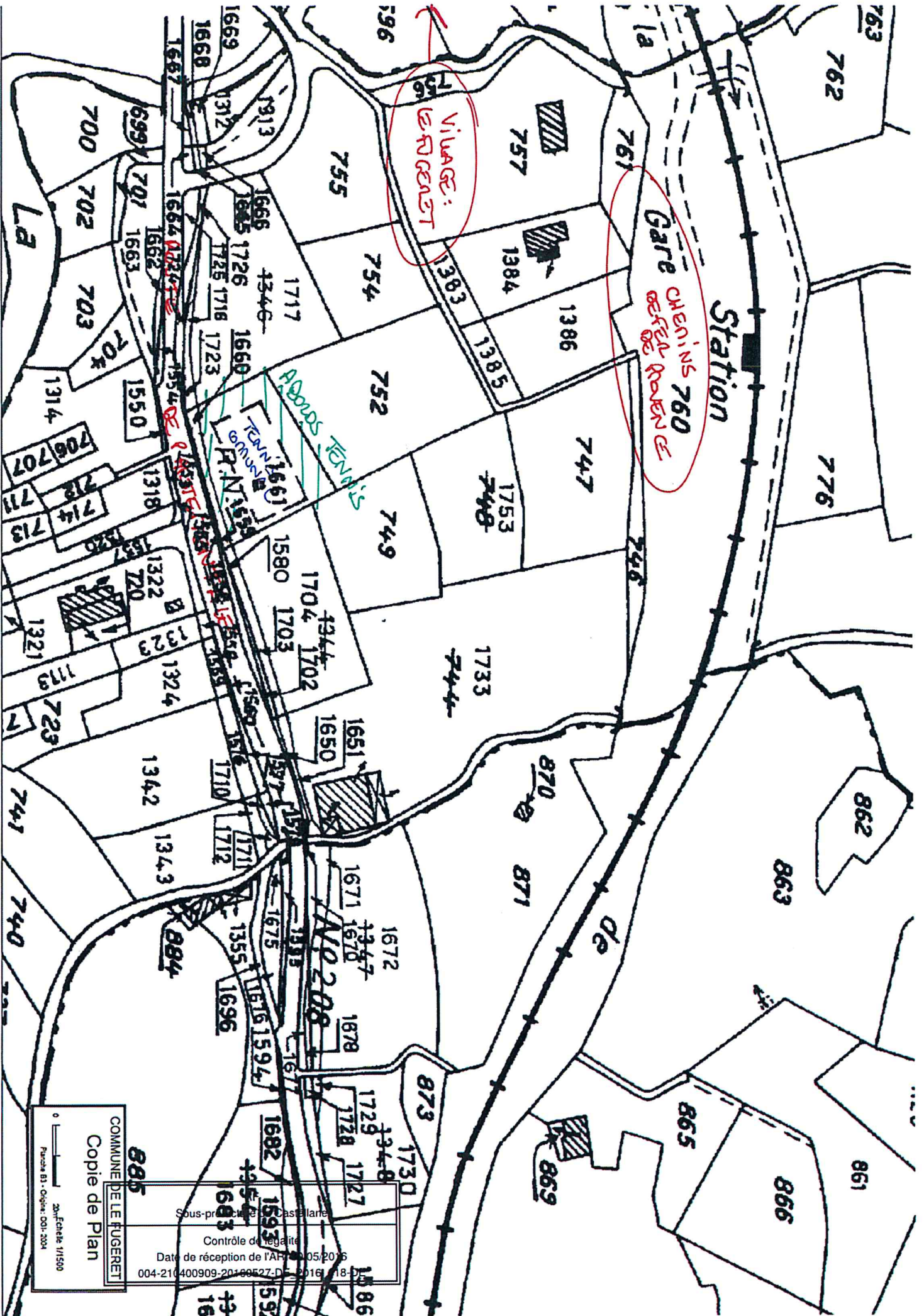
RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AF: 30/03/2016 004-210400909-20160527-DE_2016_018-DE

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/05/2016
004-210400909-20160527-DE_2016_018-DE



AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE
MISE EN SÉCURITÉ DE L'ACCÈS ET DES ABORDS DU TENNIS



0 20m Echelle 1/1500
 Parcels B1 - Origine: DO1-2004
 Copie de Plan
 COMMUNE DE LE FUGERET

Sous-préfecture de Castellane
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AP: 05/05/2016
 004-210400909-20160527-D-2016-18-D